



Véhicule accidenté sans responsabilité de tiers établi et délais

Par **Maureenrico54**, le **24/03/2011** à **16:57**

Bonjour,

Mon mari vient d'avoir un accident de la route en voulant éviter quelqu'un qui a déboité devant lui. L'autre personne ayant vu ce qu'il a causé a préféré faire preuve de courage et fuir. Mon mari ne l'a pas percuté puisqu'il l'a évité. De ce fait, l'assurance estime que mon mari est responsable de ce sinistre et lui met du malus bien que nous ayons une personne témoin de la scène. Ont-ils droit de mettre mon mari complètement en tort malgré le témoignage?

D'autre part, l'assurance n'a pas trouvé de garage dispo pour faire les réparations immédiatement. Quel délai maximum ont-ils pour me prendre mon véhicule en charge? Le véhicule est roulant mais tout de même.

merci de vos réponses.

PS pour info, nous sommes assurés tous risques.

Merci